

Renforcer l'adaptation

Harmoniser le plan national
d'adaptation avec les contributions
déterminées au niveau national



décembre 2024

Anika Terton
Jeffrey Qi
Georgia Exell

Introduction

Conformément à l'Accord de Paris, les pays sont tenus de soumettre une nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) ou une version mise à jour de leur CDN début 2025. Ils peuvent ainsi présenter de nouvelles informations sur leurs efforts visant à renforcer leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à accroître leur résilience face aux changements climatiques. Ils peuvent inclure une composante d'adaptation dans leur CDN afin de communiquer leurs priorités, cibles et objectifs en matière d'adaptation, ainsi que leurs besoins en soutien et en mise en œuvre. Selon le dernier rapport de synthèse des CDN de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 81 % des pays ont intégré une composante d'adaptation depuis leur dernière mise à jour (CCNUCC, 2024a). Pour les pays en développement qui élaborent ou mettent en œuvre leur plan national d'adaptation (PNA), la mise à jour des CDN de 2025 représente une opportunité stratégique pour clarifier leurs priorités et renforcer l'alignement entre ces deux processus complémentaires.

Au 21 octobre 2024, 57 pays avaient soumis des documents de PNA multisectoriels à la CCNUCC, et plus de 140 pays en développement avaient entamé leur processus de PNA (CCNUCC, 2024b).¹ Instauré en 2010 par les Accords de Cancún, ce processus permet aux pays d'intégrer l'adaptation dans la planification et la budgétisation du développement, tout

¹ Il est possible de voir les documents de PNA soumis au titre de la CCNUCC dans la centrale des PNA à l'adresse suivante : <https://napcentral.org>. La liste des PNA que l'on y trouve inclut le PNA sectoriel de l'Uruguay, qui n'a pas été inclus dans notre analyse, puisque celle-ci se concentre sur les documents de PNA multisectoriels

en identifiant et en répondant à leurs priorités à moyen et long terme face aux changements climatiques (Hammill et coll., 2019; Groupe d'experts des pays les moins développés, 2012). Le processus de PNA constitue une source clé d'information sur la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation à l'échelle nationale, essentielle pour la mise à jour des CDN. En intégrant une composante d'adaptation dans leur CDN et en l'alignant avec leur PNA, les pays peuvent améliorer la qualité des informations sur l'adaptation dans les CDN, tout en augmentant sa visibilité à l'échelle internationale.

En préparation de la mise à jour des CDN de 2025, cette note d'information présente une analyse des pays ayant soumis à la fois une CDN et un PNA, et évalue l'alignement des informations sur l'adaptation dans ces documents. Elle s'adresse aux décideuses et décideurs nationaux, en particulier aux équipes de PNA chargées de la planification et de la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Elle souligne l'importance de la mise à jour des CDN de 2025 comme une occasion d'améliorer l'alignement entre le processus de PNA et les CDN. La note propose également des étapes concrètes, des questions d'orientation et des exemples de bonnes pratiques nationales pour renforcer ces liens afin de favoriser une adaptation plus inclusive et efficace. Enfin, elle s'appuie sur des travaux antérieurs du Réseau mondial de PNA, notamment un cadre permettant d'évaluer le degré d'alignement entre divers processus politiques, tels que ceux des PNA et des CDN (Dazé et coll., 2018; Terton et coll., 2019).

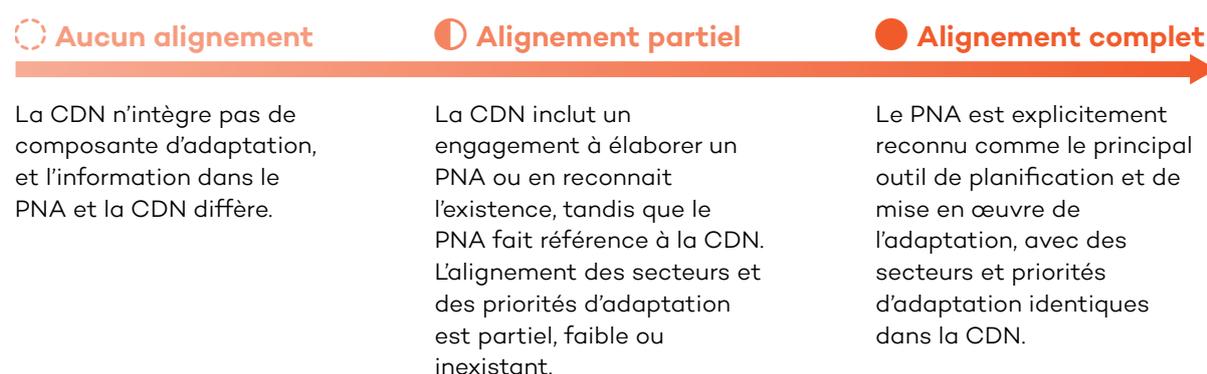
L'alignement entre le PNA et les CDN sous forme de continuum

Les CDN sont l'instrument principal utilisé par les pays pour communiquer leur engagement envers la lutte climatique et souligner les mesures et les politiques nationales qui les aideront à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. En contraste, le processus de PNA est une démarche de planification nationale permettant aux pays d'intégrer l'adaptation dans la planification du développement, d'identifier, d'aborder et de revoir leurs priorités d'adaptation, tout en faisant progresser la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Les processus de CDN et de PNA sont complémentaires, et il existe de solides arguments pour aligner les informations présentées dans les deux documents. L'intégration des priorités d'adaptation et des informations du processus de PNA dans la CDN peut faciliter la communication d'objectifs globaux à un large éventail d'actrices et d'acteurs. Cela permet également de rendre compte de l'avancement du processus de PNA. Enfin, cela peut aider à obtenir un soutien international en matière d'adaptation, notamment en matière de finance, de technologie et de renforcement des capacités.

Notre analyse a révélé que le type et l'étendue des informations sur l'adaptation incluses dans les CDN varient d'un pays à l'autre, de même que l'étendue du chevauchement avec les informations présentes dans leur PNA. Le continuum ci-dessous (figure 1) tente d'illustrer les divers degrés d'alignement des informations d'adaptation pour les pays ayant soumis à la fois un PNA et une CDN. Il convient de noter que certains pays peuvent ne pas inclure de composante d'adaptation dans leur CDN, et que les informations dans les deux documents peuvent différer. Nous avons désigné cela par "aucun alignement".

La catégorie “alignement partiel” inclut une large gamme de scénarios, allant de l’inclusion d’un engagement à concevoir un PNA dans la CDN à des liens explicites où les secteurs et priorités d’adaptation sont au moins partiellement alignés. Cette catégorie peut aussi inclure des pays où la CDN et le PNA se reconnaissent mutuellement sans mentionner les secteurs et priorités d’adaptation ni leur alignement. Enfin, la catégorie “alignement complet” désigne les pays ayant explicitement désigné le PNA comme mécanisme principal pour la planification et la mise en œuvre des mesures d’adaptation, avec des secteurs et priorités d’adaptation identiques dans les deux documents.

Figure 1. Continuum d’alignement des processus de PNA et de CDN



Source : Auteur-es.

Il est important de souligner que ce continuum offre un cadre simplifié pour illustrer les différents degrés d’alignement ou de désalignement. Toutefois, de nombreux cas intermédiaires existent tout au long du spectre.

Tendances actuelles de l’alignement entre le PNA et les CDN

Analyser l’alignement des informations sur l’adaptation entre les CDN et les PNA permet de mieux comprendre les efforts des pays pour renforcer la coordination et éviter les doublons entre ces deux processus complémentaires.

Les conclusions ci-dessous résultent d’une analyse systématique des CDN et des PNA des 57 pays ayant soumis des PNA multisectoriels à la CCNUCC. Elles visent à évaluer le degré d’alignement des informations sur l’adaptation contenues dans ces documents.

L’analyse a mis en évidence les tendances suivantes :

1. Les pays accordent de plus en plus d’importance à l’adaptation dans leurs CDN, en particulier lorsqu’ils ont mis en place un processus de PNA. Il semble que le processus de PNA soit fortement influencé par les priorités d’adaptation définies dans la CDN. Tous les pays ayant soumis un document de PNA dans le cadre de la CCNUCC ont également intégré une composante d’adaptation dans leur CDN. Parmi les 57 pays concernés, 82 % ont fait référence au processus de PNA ou se sont engagés à élaborer un PNA dans

leur CDN. De plus, 87 % des documents de PNA établissent un lien direct avec la CDN du pays. Ces résultats confirment les conclusions du rapport de synthèse de la CCNUCC sur les CDN : « Par rapport aux CDN précédentes, un plus grand nombre de CDN contiennent des informations d'adaptation. Les composantes d'adaptation, le cas échéant, montrent un accent accru sur la planification nationale de l'adaptation, notamment le processus de formulation et de mise en œuvre des PNA » (CCNUCC, 2024a, p. 8 – traduction libre). Par exemple, la CDN du Soudan inclut des objectifs d'adaptation pour chaque secteur vulnérable, avec des résultats clés, des coûts estimés et les co-bénéfices en matière d'atténuation (République du Soudan, 2021).

Encadré 1. Exemple de bonne pratique nationale : le cas du Suriname

Le Suriname a préparé sa première CDN en 2015 (République du Suriname, 2015). Celle-ci fait référence à un certain nombre d'interventions d'adaptation pour développer la résilience climatique en abordant des dangers comme l'élévation du niveau de la mer et les événements météorologiques extrêmes. Elle fait également référence au PNA, qui souligne les mesures de résilience climatique adoptées à l'époque par le pays. Le Suriname a entamé son processus de PNA et terminé son premier document de PNA en 2019 (Gouvernement du Suriname, 2019). Les objectifs globaux du PNA sont ceux établis par le Groupe d'experts des pays les moins développés : réduire les impacts des changements climatiques par le biais de l'adaptation et d'une plus grande résilience, et intégrer de manière cohérente le PNA dans les politiques, les activités et les programmes, ainsi que dans les processus et les stratégies de planification du développement. Le document couvre des priorités stratégiques, des plans sectoriels pour les « secteurs productifs » et les « secteurs croisés », des objectifs stratégiques connexes et des mesures d'adaptation précises, un plan de renforcement des capacités et des modalités de financement (Gouvernement du Suriname, 2019). Le Suriname a soumis sa deuxième CDN en 2020 (République du Suriname, 2020). Celle-ci identifiait le PNA comme le document détaillant la façon dont les engagements d'adaptation dans la CDN seraient atteints. La CDN reprend les grands objectifs du PNA, ainsi que les priorités d'adaptation stratégiques du pays à l'échelle nationale. Le Suriname offre un exemple de bonne pratique quant à l'adoption d'une approche conséquente pour communiquer des renseignements cohérents dans le PNA et la CDN, et ce, en utilisant les processus et les résultats d'une itération pour éclairer la suivante. Le pays traite la CDN comme un outil pour communiquer les priorités stratégiques d'adaptation, tandis que le PNA agit comme la stratégie globale de mise en œuvre, en détaillant les mesures, les budgets et le suivi et l'évaluation.

2. Les échéanciers des processus de CDN et de PNA influencent directement leur intégration mutuelle. Les pays devaient soumettre leur première CDN en 2015, avec des mises à jour quinquennales, tandis que le processus de PNA est continu et itératif, chaque pays définissant son propre calendrier, idéalement aligné sur les cycles de politiques nationales, comme la planification sectorielle ou le développement national. Parmi les 26 pays ayant soumis leur PNA avant ou la même année que leur CDN, 25 (96 %) y faisaient

référence. Par exemple, le Kenya indique que les contributions dans sa CDN de 2020 ont été directement éclairées par son PNA pour la période 2015–2030 et incluent un aperçu de son programme d'adaptation prioritaire (Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2020). Aucun pays ayant élaboré un PNA avant sa CDN ne figurait dans la catégorie « Aucun alignement ». De même, les pays ayant soumis ou mis à jour leur CDN la même année que leur PNA présentaient un alignement plus fort. En revanche, lorsque le PNA a été soumis après la CDN, seules deux tiers des CDN mentionnaient le PNA ou un engagement à en élaborer un.

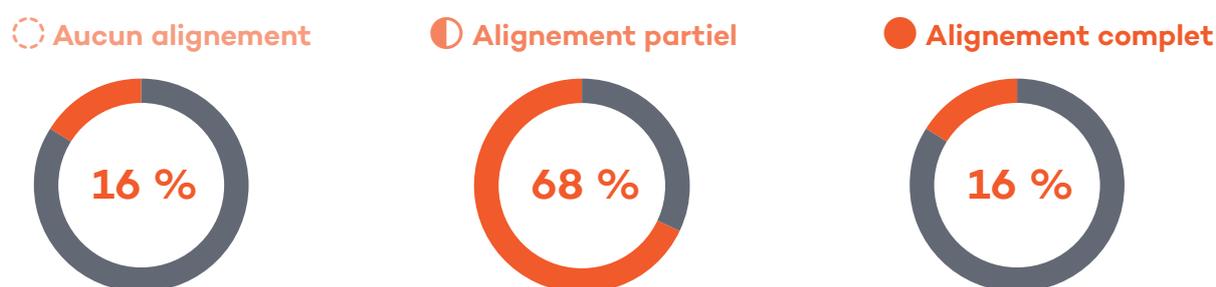
Encadré 2. Exemple de bonne pratique nationale : le cas du Tchad

Le Tchad a soumis sa première CDN en septembre 2015 (République du Tchad, 2015). Il a ensuite entamé son processus de PNA en 2016, s'efforçant de créer un document stratégique présentant des priorités d'adaptation et venant renforcer les perspectives à long terme ainsi que les liens entre les priorités d'adaptation, les besoins de développement durable et le plan de développement national du pays (République du Tchad, 2021a). Le pays a soumis son document de PNA complété au titre de la CCNUCC en 2021 (République du Tchad, 2021b). Il a également soumis une mise à jour de sa CDN dans le cadre de la première ronde du processus de mise à jour des CDN de 2020. Les deux documents ont été conçus en étroite collaboration, dans le but précis d'actualiser les priorités d'adaptation dans la CDN et de réfléchir à une mise en œuvre conjointe (République du Tchad, 2021a, p. 64). Le ministère de l'Environnement, des Pêches et du Développement durable a collaboré activement avec diverses organisations internationales qui appuyaient le pays dans l'élaboration du processus de PNA et la mise à jour de la CDN, mettant ainsi en évidence l'importance de prioriser des mesures unissant les deux processus, surtout des solutions basées sur la nature (NDC Partnership, 2022).

Le PNA du Tchad précise que son « premier PNA sera mis en œuvre conjointement avec la mise à jour de la CDN pour la période 2021–2026. L'accent portera sur la création de portefeuilles d'investissement afin de mettre en œuvre des priorités d'adaptation offrant des avantages d'atténuation, par exemple des solutions basées sur la nature » (République du Tchad, 2021a, p. 7 – traduction libre). La mise à jour de la CDN identifie le PNA comme le principal moyen de mise en œuvre et s'en inspire pour communiquer la vision et les priorités du pays en matière d'adaptation. Elle insiste aussi sur l'étroite collaboration entre les actrices et les acteurs (pour les mesures d'adaptation) qui a découlé de consultations régionales et nationales durant l'élaboration du premier PNA. La décision du Tchad d'aligner son processus de PNA et la version mise à jour de sa CDN aidera à promouvoir la cohérence sur les plans de la mise en œuvre et des renseignements communiqués à la communauté internationale. En effet, la CDN présente la vision globale ainsi que les objectifs d'adaptation du pays, tandis que le PNA souligne la façon dont l'adaptation climatique sera intégrée tout au long du processus national de planification du développement. Cela pourra aider à accélérer et à renforcer les mesures d'adaptation, tout en simplifiant l'utilisation de ressources financières limitées pour la mise en œuvre. De plus, cela crée un ensemble cohérent de besoins et de priorités dans les deux documents pour aider à attirer du financement.

3. Peu de pays se situent aux extrémités du continuum, la majorité (68 %) appartenant à la catégorie « Alignement partiel ». Parmi les autres, 16 % relèvent de la catégorie « aucun alignement » et 16 % de la catégorie « alignement complet » (figure 2). L'alignement partiel englobe divers scénarios où les informations d'adaptation sont plus ou moins cohérentes entre les documents. Par exemple, le Brésil, dont le PNA date de 2016 et la CDN de 2023, reconnaît son PNA dans sa CDN, mais sans alignement des secteurs et priorités d'adaptation (Ministère de l'Environnement, 2016; République du Brésil, 2022). En comparaison, le Soudan, bien qu'appartenant à la même catégorie, affiche un meilleur alignement en intégrant davantage son PNA dans sa CDN et en harmonisant ses priorités d'adaptation (République du Soudan, 2016; République du Soudan, 2021).

Figure 2. Proportion de pays par catégorie dans le continuum d'alignement



Source : Auteur-es.

4. La manière dont les pays décrivent leurs priorités d'adaptation varie considérablement : d'un pays à l'autre, entre les PNA et les CDN, ainsi que dans le contenu que les pays choisissent d'inclure dans leur CDN. Le type, la précision et l'échelle des informations fournies dans les CDN diffèrent en raison de la flexibilité du processus et de l'absence de directives spécifiques sur l'intégration de l'adaptation. Dans certains cas, les priorités d'adaptation sont formulées en tant qu'« objectifs stratégiques » ou « programmes », représentant un sous-ensemble de priorités plus larges incluses dans le PNA. À l'inverse, les PNA incluent parfois des « priorités d'adaptation sectorielles », des « stratégies thématiques », des « mesures transversales » ou des « programmes d'action », qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans des objectifs d'adaptation à long terme ou de haut niveau. L'usage de terminologies variées pour désigner les « priorités d'adaptation » complique la comparaison entre les PNA et les CDN, rendant également plus difficile l'évaluation de la cohérence des informations d'adaptation entre ces deux documents.

L'alignement des processus de PNA et de CDN peut accélérer les actions d'adaptation en permettant une identification claire et cohérente des besoins et des priorités. Le processus de PNA devrait guider les futures mises à jour des engagements d'adaptation définis dans la CDN, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Toutefois, notre analyse indique que la faisabilité et le calendrier d'un alignement complet dépendront du contexte spécifique de chaque pays, de la possibilité de synchroniser les échéances et de l'état d'avancement du pays dans son processus politique.

Pourquoi la mise à jour des CDN prévue en 2025 est-elle importante?

Le cycle de mise à jour des CDN tous les cinq ans constitue un élément central du mécanisme de l'Accord de Paris, visant à encourager une ambition accrue des pays. Ces derniers ont l'obligation d'élaborer, de communiquer et d'actualiser des CDN successives, reflétant le niveau d'ambition le plus élevé possible (CCNUCC, 2015 - articles 4.2 et 4.3). Depuis 2020, ils doivent soumettre une CDN tous les cinq ans, chaque mise à jour devant représenter une avancée par rapport à la précédente (CCNUCC, 2015 - articles 4.3 et 4.9).

Les mises à jour régulières des CDN permettent aux pays non seulement de réaffirmer leurs engagements face à la crise climatique, mais aussi de faciliter l'évaluation et la projection périodique des progrès mondiaux vers un avenir plus résilient. La CDN constitue en effet une source d'information essentielle pour le processus de bilan mondial prévu par l'Accord de Paris.

En 2023, le premier bilan mondial a mis en évidence que, malgré certains progrès, le monde n'est pas sur la bonne trajectoire pour atteindre les objectifs à long terme. La mise à jour des CDN en 2025 représente donc une occasion cruciale pour les pays d'accroître rapidement et de manière urgente leur ambition, non seulement en matière de réduction des émissions, mais aussi en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cela est indispensable pour limiter la hausse des températures mondiales à moins de 1,5 °C et pour protéger les vies, les moyens de subsistance et les écosystèmes face aux défis climatiques croissants (CCNUCC, 2023b).

L'alignement des PNA et des CDN est essentiel pour renforcer les synergies entre ces deux processus, en particulier dans le cadre de la mise à jour de la CDN.

- Inclure une composante d'adaptation dans la CDN peut permettre **de renforcer la visibilité de l'adaptation et du processus de PNA, tout en amplifiant le lien entre atténuation et adaptation. Cela favorise également une approche plus intégrée de l'action climatique.** De plus, cela contribue à maintenir un message cohérent et consistant sur l'adaptation dans les différents mécanismes de notification et de politique, tout en assurant la complémentarité et le renforcement mutuel des deux processus (Terton et al., 2019).
- La CDN peut offrir une vision globale et des objectifs pour le processus de PNA, tout en définissant des cibles en matière d'adaptation. De son côté, le processus de PNA peut servir d'**outil opérationnel pour la mise en œuvre et la réalisation des engagements en matière d'adaptation mentionnés dans la CDN** (Terton et al., 2019). Le PNA peut également offrir un cadre institutionnalisé et continu, contribuant ainsi à éclairer les composantes d'adaptation successives des CDN. Enfin, il fournit des informations clés sur les priorités d'adaptation, les progrès de mise en œuvre et les besoins en soutien.
- En ce qui concerne les informations sur les co-bénéfices mentionnés dans la CDN, le processus de PNA peut fournir des détails sur les avantages communs issus des mesures d'adaptation (CCNUCC, 2018). Par exemple, les solutions basées sur la nature, y compris l'adaptation fondée sur les écosystèmes, présentent des bénéfices tant pour

l'atténuation que pour l'adaptation, et sont largement intégrées dans les PNA des pays (Terton et al., 2024). L'alignement de la nouvelle CDN, ou de sa version mise à jour, avec le processus de PNA pourrait **renforcer l'intégration de solutions basées sur la nature** et d'autres mesures d'adaptation offrant de multiples avantages pour les actions climatiques nationales.

- Lors de la mise à jour de 2020, plus d'un tiers des CDN mentionnaient explicitement les pertes et les préjudices (Ryder et Calliari, 2021). En parallèle, les documents de PNA des pays contiennent déjà des analyses et des informations pertinentes pour comprendre les pertes et préjudices spécifiques à chaque pays. Ils incluent également des mesures concrètes pour aborder et réduire ces pertes et préjudices (Qi et al., 2023). La nouvelle CDN, ou sa version mise à jour, peut tirer parti du processus de PNA pour **mettre en lumière les informations essentielles sur les pertes et préjudices, et souligner les mesures et besoins nécessaires pour les prévenir, les réduire ou les traiter**.
- Enfin, la nouvelle CDN, ou sa version mise à jour, constituera une source d'information pour le deuxième bilan mondial prévu par l'Accord de Paris. La composante d'adaptation, ainsi que les documents de PNA, le chapitre sur l'adaptation des rapports biennaux de transparence et les communications autonomes relatives à l'adaptation², serviront à **évaluer les progrès collectifs des pays vers l'atteinte de l'Objectif mondial d'adaptation**, y compris les cibles définies dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale (CCNUCC, 2023). L'alignement de la nouvelle CDN, ou de sa version mise à jour, avec le processus de PNA facilitera la transmission d'un message cohérent sur les besoins et priorités d'adaptation, tout en contribuant à une évaluation plus précise du coût des mesures d'adaptation et des lacunes en matière de soutien.

Étapes concrètes pour améliorer l'alignement entre le PNA et les CDN

Comme mentionné précédemment, en 2025, les pays auront l'opportunité d'actualiser et d'améliorer les informations et les engagements climatiques présents dans leur CDN actuelle. Étant donné que de nombreux pays ont déjà intégré des informations sur l'adaptation et que le processus de PNA est en cours dans plus de 140 pays en développement, cette mise à jour constitue une occasion importante de renforcer le lien explicite entre ces deux processus. Nous recommandons aux équipes de PNA de suivre quatre étapes concrètes pour s'impliquer de manière plus dynamique dans l'amélioration de l'alignement lors de la prochaine mise à jour de la CDN.

² En date du 24 octobre 2024, 17 pays en développement avaient désigné le chapitre sur l'adaptation de leur CDN comme leur communication relative à l'adaptation : l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Burundi, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, la Dominique, l'Équateur, le Kenya, le Liban, la Mauritanie, la Maurice, le Panama, le Paraguay, la Somalie et l'Afrique du Sud. Voir Ledwell et coll. (2023) pour en savoir plus sur les communications relatives à l'adaptation et la façon dont la composante d'adaptation de la CDN peut servir de mécanisme pour celles-ci. Voir Qi et Beauchamp (2023) pour en savoir plus sur le chapitre sur l'adaptation des rapports biennaux de transparence.

Étape 1. Tirer parti des mécanismes de coordination existants en matière de changement climatique et collaborer avec les homologues pertinents dès le début du processus de mise à jour de la CDN. Un meilleur alignement nécessite une collaboration étroite entre les parties prenantes impliquées dans les processus de PNA et de CDN. Les mécanismes de coordination existants en matière de changement climatique peuvent servir de plateforme pour discuter de l'alignement et convenir des informations relatives à l'adaptation à inclure dans la CDN. Nous recommandons de collaborer dès que possible avec l'équipe responsable de la mise à jour de la CDN, par exemple dans le cadre d'ateliers de préparation nationaux, afin d'identifier les opportunités d'alignement avec le processus de PNA dès le début. Ces efforts permettront de dynamiser les échanges, de favoriser la communication et d'améliorer la coordination des mesures d'adaptation à l'échelle nationale.

Questions à considérer pour impliquer les homologues pertinents dans la mise à jour de la CDN :

- Quel ministère et département sont responsables de la mise à jour de la CDN ?
- Quels sont les mécanismes de coordination des changements climatiques qui existent là où l'on discute de la mise à jour de la CDN? Quel rôle joue l'équipe du PNA dans ces mécanismes ?
- Qui doit assurer la cohérence et la qualité des renseignements d'adaptation qui seront inclus dans la CDN ?
- Quel est le processus de mise à jour de la CDN et quelles sont les occasions de participation de l'équipe du PNA ?
- Comment l'information visant à éclairer la mise à jour de la CDN est-elle récoltée et compilée, et quels sont les résultats et les renseignements du processus de PNA qui sont les plus pertinents à cet égard ?

Étape 2. S'appuyer sur le processus de PNA pour améliorer la qualité des informations d'adaptation dans la prochaine itération de la CDN. L'information détaillée qui est fournie dans le PNA doit servir de fondement pour les cibles, les priorités et les objectifs globaux d'adaptation énoncés dans la CDN, tout en permettant à celle-ci de rester précise et centrée sur des principes et une orientation de haut niveau. Cela est crucial pour garantir la cohérence entre les engagements tournés vers l'extérieur dans la CDN et le processus national de PNA. La mise à jour de la CDN offre l'opportunité d'améliorer la qualité des informations relatives à l'adaptation en apportant de nouvelles données ou informations supplémentaires, et en mettant en avant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du processus de PNA.

Par exemple, de nombreux pays ont soumis leur CDN avant de finaliser leur document de PNA. En fonction des progrès réalisés à ce jour, l'équipe du PNA peut décider d'ajouter de nouvelles informations sur les coûts d'adaptation pour s'assurer que les mesures identifiées soient prêtes à être mises en œuvre. Elle peut également choisir d'intégrer de nouveaux engagements en fonction du processus de PNA et de ses résultats, tels que de meilleures actions en matière d'équité et d'inclusion, ou des systèmes opérationnels de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Cela pourrait favoriser la mobilisation de financements supplémentaires pour l'adaptation et renforcer la visibilité ainsi que l'appropriation des ambitions du pays dans ce domaine.

Questions à considérer pour améliorer la qualité des informations sur l'adaptation dans la CDN :

- Quelles informations sur l'adaptation ont été fournies précédemment dans la CDN ? Quelles sont celles qui doivent être mises à jour ?
- Quels engagements ont été pris précédemment dans la CDN ? Sont-ils alignés avec le processus de PNA ?
- Comment la CDN décrit-elle le processus de planification de l'adaptation ? Identifie-t-elle le PNA comme le principal mécanisme de planification et de mise en œuvre ?
- Les cibles, les priorités et les objectifs globaux d'adaptation sont-ils alignés avec le PNA ?
- La CDN inclut-elle de l'information sur l'impact des changements climatiques sur des systèmes ou des secteurs précis, et celle-ci est-elle alignée avec le PNA ?
- Quels progrès réalisés en matière d'adaptation devraient être reflétés dans la CDN ?
- Des mesures d'atténuation comprises dans la CDN seront-elles touchées par les risques et les impacts climatiques cernés, selon l'analyse réalisée dans le cadre du processus de PNA ?
- De nouveaux engagements, efforts, jalons ou investissements ont-ils été faits ou planifiés à la suite du processus de PNA, et contribuent-ils à améliorer les ambitions en matière d'adaptation ?
- Existe-t-il de nouveaux renseignements sur les finances, les besoins d'investissement et les coûts pour les mesures d'adaptation jugées prioritaires ?

Étape 3. Tirer parti des leçons du processus de PNA pour faire part des obstacles et des besoins en matière d'adaptation dans la CDN. Il sera important de se servir de la CDN pour communiquer les écarts en matière de capacité qui constituent des obstacles aux progrès d'adaptation, en plus des besoins financiers et de ressourcement, et ce, afin d'assurer le financement des priorités d'adaptation. En d'autres mots, la mise à jour de la CDN offre l'opportunité de renseigner la communauté internationale sur les besoins financiers et de capacité du pays. Au-delà de la finance, il pourrait aussi exister des écarts en matière de ressources humaines, de technologies, de données ou de connaissances. L'équipe du pays pourrait également choisir d'identifier d'autres obstacles ou défis venant limiter les avancées dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Questions à prendre en considération pour communiquer les besoins et les obstacles relatifs à l'adaptation dans la CDN :

- Quels sont les besoins financiers liés à la mise en œuvre des priorités d'adaptation identifiées à inclure dans la CDN ? Ces coûts ont-ils été estimés ?
- Quels autres besoins de soutien en adaptation (ex. transfert de technologie, accès aux données, renforcement des capacités) devraient être communiqués dans la CDN ?
- Quels obstacles, défis et besoins liés à la mise en œuvre des mesures d'adaptation devraient être mentionnés dans la CDN ?

Conclusion

La prochaine mise à jour des CDN représente une occasion clé de s'appuyer sur le processus de PNA pour renforcer la cohérence et la qualité des informations d'adaptation communiquées à l'échelle internationale. Il n'est pas nécessaire de surcharger la CDN avec tous les détails d'adaptation requis pour une réponse exhaustive. La nouvelle CDN devrait mettre en avant les priorités stratégiques du pays en matière d'adaptation, tandis que le processus de PNA détaillerait, mettrait en œuvre et assurerait le suivi des engagements pris. Même si le document de PNA n'est pas finalisé, ses résultats peuvent et doivent contribuer à définir les priorités et les avancées en matière d'adaptation.

Références

- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2015). Décision 1/CP.21: *Adoption de l'Accord de Paris* (FCCC/CP/2015/10/Add.1). <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2018). Décision 4/CMA.1 : *Autres directives concernant la section de la décision 1/CP.21 relative à l'atténuation* (FCCC/PA/CMA/2018/3/Add.1). https://unfccc.int/sites/default/files/resource/4-CMA.1_Francais.pdf
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2023). *Programme de travail Glasgow–Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation visé dans la décision 7/CMA.3*. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L18F.pdf
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2024a). *Nationally determined contributions under the Paris Agreement*. <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs/2024-ndc-synthesis-report#Adaptation-component>
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2024b). *Progress in the process to formulate and implement national adaptation plans. Note by the secretariat*. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sbi2024_23.pdf
- Dazé, A., Terton, A et Maass, M. (2018). *L'alignement pour faire avancer le développement résilient face aux changements climatiques* (Note de synthèse du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2018/08/napgn-fr-2018-alignment-to-advance-climate-resilient-development.pdf>
- Gouvernement du Suriname. (2019). *Suriname national adaptation plan*. https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/Suriname%20Final%20NAP_apr%202020.pdf
- Groupe d'experts des pays les moins développés (LEG). (2012). *Plans nationaux d'adaptation : Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/NAP_technical_guidelines_FR.pdf

- Hammill, A., Dazé, A. et Dekens, J. (2019). Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) : Questions fréquentes (Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2020/07/napgn-fr-2020-Processus-PNA-Questions-Fr%C3%A9quentes.pdf>
- Ledwell, C., Hammill, A. et Grey, O. (2023). *Mettre à profit le processus des plans nationaux d'adaptation pour les communications relatives à l'adaptation* (Rapport du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2024/03/napgn-fr-2024-leveraging-naps-for-adcoms.pdf>
- Ministère de l'Environnement. (2016). *National Adaptation Plan: Volume I: General Strategy*. Gouvernement du Brésil. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Brazil-NAP-English.pdf>
- Ministère de l'Environnement et des Forêts. (2020). *Kenya's updated nationally determined contribution (NDC)*. République du Kenya. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Kenya%27s%20First%20%20NDC%20%28updated%20version%29.pdf>
- NDC Partnership. (2022). *Aligning Chad's nationally determined contribution and national action plan to advance climate action*. <https://ndcpartnership.org/news/aligning-chads-nationally-determined-contribution-and-national-action-plan-advance-climate>
- Qi, J. et Beauchamp, E. (2023). *Adaptation in biennial transparency reports: Frequently asked questions (FAQ)* (Note de synthèse du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. <https://napglobalnetwork.org/resource/faq-adaptation-in-biennial-transparency-reports/>
- Qi, J., Dazé, A. et Hammill, A. (2023). *Aborder les pertes et préjudices : que peuvent nous enseigner les plans d'adaptation nationaux des pays?* (Rapport du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. <https://fr.napglobalnetwork.org/resource/loss-and-damage-national-adaptation-plans/>
- République du Brésil. (2022). *Nationally Determined Contribution (NDC)*. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Updated%20-%20First%20NDC%20-%20%20FINAL%20-%20PDF.pdf>
- République du Soudan. (2016). *National Adaptation Plan (NAP)*. <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents%20NAP/National%20Reports/Sudan%20NAP.pdf>
- République du Soudan. (2021). *First Nationally Determined Contribution under the Paris Agreement - Updated October 2021*. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-10/Sudan%20Updated%20First%20NDC-12102021.pdf>
- République du Suriname. (2015). *Intended nationally determined contribution under UNFCCC*. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Suriname%20First%20NDC.pdf>
- République du Suriname. (2020). *Nationally determined contribution 2020*. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Suriname%20Second%20NDC.pdf>
- République du Tchad. (2015). *Contribution déterminée nationale (CDN) de la République du Tchad*. https://www4.unfccc.int/sites/submissions/INDC/Published%20Documents/Chad/1/INDC%20Chad_Official%20version_English.pdf

- République du Tchad. (2021a). *Premier plan national d'adaptation au changement climatique de la République du Tchad*. Programme des Nations Unies pour le développement. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CHAD-NAP_FR_web.pdf
- République du Tchad. (2021b). *Mise à jour de la contribution déterminée (CDN)*. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN%20ACTUALISEE%20DU%20TCHAD.pdf>
- Ryder, B. et Calliari, E. (2021). « How does loss and damage feature in nationally determined contributions? » *The Politics of Climate Change Loss and Damage*. https://www.climate-loss-damage.eu/wp-content/uploads/2021/10/LD_NDC_PB.pdf
- Terton, A., Dazé, A. et Probst, P. (2019). *L'alignement pour faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques : Perspectives nationales sur l'alignement du processus de plan national d'adaptation (PNA) et des contributions déterminées au niveau national (CDN)* (Note de synthèse du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/07/napgn-fr-2019-alignment-to-advance-climate-resilient-development-overview-brief-3.pdf>
- Terton, A., Qi, J. et Jang, N. (2024). *Tracking progress on the integration of nature-based solutions and ecosystem-based adaptation in national adaptation plan processes* (Rapport de synthèse du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. <https://napglobalnetwork.org/resource/tracking-progress-on-the-integration-of-nature-based-solutions-and-ecosystem-based-adaptation-in-national-adaptation-plan-processes/>



www.napglobalnetwork.org
info@napglobalnetwork.org
X @NAP_Network
f @NAPGlobalNetwork
in nap-global-network

Photo : Mohamed Osman, IISD Impact Images, 2022.

Remerciements

Les auteur-es tiennent à remercier les personnes qui suivent pour leur rétroaction précieuse : Angie Dazé, Christian Ledwell, and Orville Grey (IISD). Les auteur-es souhaitent également remercier Elise Epp et Anna Pokhilenko (IISD) pour leur conception graphique.

Citation

Terton, A., Qi, J. et Exell, G. (2024). Faire progresser les mesures d'adaptation : améliorer l'alignement entre le PNA et les CDN (Note d'information du Réseau mondial de PNA). Institut international du développement durable. www.napglobalnetwork.org

© 2024 International Institute for Sustainable Development (IISD)

Financial support provided by:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :

